



CHAUNY - TERGNIER - LA FERÉ
Communauté d'Agglomération

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 9 septembre 2019

République Française
Département de l'AISNE
Arrondissement de LAON

Conseillers communautaires en exercice : 84 Nombre de conseillers présents :49 Mandats de procuration :08 Votants :57	L'an deux mil dix-neuf, le lundi neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de réunions de l'hôtel des formations - 10 rue Jean Monnet à Chauny, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Bernard BRONCHAIN, Président, adressée aux délégués des communes le 2 septembre deux mille dix-neuf. Secrétaire de séance : Françoise FELBACQ
--	--

Présidence : Bernard BRONCHAIN

Étaient présents : René PÂRIS (**ABBECOURT**) ; Georges DEMOULIN (**ACHERY**) ; Joël DUHENOY (**AMIGNY- ROUY**) ; Guy LEBLOND, Caroline ZANGARE (**BEAUTOR**) ; Philippe GONCALVES (**BETHANCOURT EN VAUX**) ; Christiane LAVANDIER (**BICHANCOURT**) ; Jack GUILLAUCOURT (**BRIE**) ; Alain ALBARIC (**CAILLOUEL CREPIGNY**) ; Sylvain LEWANDOWSKI (**CAUMONT**) ; Bruno COCU (**CHARMES**) ; Nabil AIDI, Josiane GUFFROY, Catherine GAUDEFROY, Alban DELFORGE, Nicole VENNEMAN, Francis HEREDIA, Jean Pierre CAZE (**CHAUNY**) ; Alain SHNITZER (**COMMENCHON**) ; Raymond DENEUVILLE (**LA FERÉ**) ; Jean-Marie CHOMBART (**LA NEUVILLE EN BEINE**) ; Serge MANGIN (**LIEZ**) ; Luc DEGONVILLE (**MANICAMP**) ; Christian ROCHER (**MAREST-DAMPCOURT**) ; Annie FLOQUET PODRAS (**MENNESSIS**) ; Dominique IGNASZAK (**NEUFLIEUX**) ; Éric FICHEUX (**OGNES**) ; Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Frédéric MATHIEU (**SAINT-GOBAIN**) ; Jean-Claude DEBONNE (**SAINT NICOLAS AUX BOIS**) ; Bernard DOMISSY (**SERVAIS**) ; Bernard PEZET, Annick PANCIEKIEWICZ (**SINCENY**) ; Christian CROHEM, Odile REMIAT, Michel CARREAU, Sylvie RAGEL, Daniel DARDENNE, Paulo DE SOUSA, Danielle PAULON-CAUDRON, Francis DELACOURT, Joseph LAZARESKAS, Marlène PICHELIN, Jean-Claude CAUDRON (**TERGNIER**) ; Elisabeth SUEUR (**TRAVECY**) ; Rémi DAZIN (**VILLEQUIER-AUMONT**) ; Jean FAREZ, Françoise FELBACQ (**VIRY-NOUREUIL**).

Absents ayant donné mandat de procuration : Bernard LEMIRE (**ANGUILCOURT LE SART**) à Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Jean-Pierre LIEFHOOGE à Jean Pierre CAZE (**CHAUNY**) ; Charline LEROY à Catherine GAUDEFROY (**CHAUNY**) ; Michel KRIF à Josiane GUFFROY (**CHAUNY**) ; Françoise LACAILLE à Nicole VENNEMAN (**CHAUNY**) ; Gwenaël NIHOUARN (**CHAUNY**) à Dominique IGNASZAK (**NEUFLIEUX**) ; Jean-Claude NIAY (**MAYOT**) à Georges DEMOULIN (**ACHERY**) ; Céline DUPUIS à Francis DELACOURT (**TERGNIER**).

Étaient absents : André BOTTIN (**ANDELAIN**) excusé ; Francis GARCIS (**AUTREVILLE**) ; Christian GAMBART (**BEAUMONT EN BEINE**) ; Nadine CARDOT (**BEAUTOR**) excusée ; Patrice DELVILLE (**BERTAUCOURT EPOURDON**) excusé ; Brigitte FIAN (**CHAUNY**) ; Marie Annick BLITTE (**CHAUNY**) excusée ; Jean-Paul DUFOUR (**CONDREN**) ; Monique LAVAL (**COURBES**) ; Gilbert POTTIER (**DANIZY**) ; Bernard MAHU (**DEUILLET**) ; Alexandre MARRON (**FOURDRAIN**) ; Michel DEGOUY (**FRESSANCOURT**) ; Charles Edouard LAW DE LAURISTON (**FRIERES FAILLOUEL**) ; Nadine DEGARDINS-PODEVIN (**GUIVRY**) excusée ; Martine ROZELET, Alain HIRSON (**LA FERÉ**) ; Pierre OTT (**MONCEAU-LES-LEUPS**) ; Dominique TYBERGHEIN (**PIERREMANDE**) excusée ; Olivier TIMMERMAN (**QUIERZY**) excusé ; Fabienne BLIAUX (**SAINT-GOBAIN**) excusée ; Graziella BASILE, Natacha MUNOZ (**TERGNIER**) ; Denis VAL, Stéphanie MULLER (**TERGNIER**) excusés ; Sylvie LELONG (**UGNY LE GAY**) ; Bernard VANACKER (**VERSIGNY**).

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général Adjoint
- Mme RAPIN Céline, Directrice Général Adjointe
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Rédacteur principal 2^{ème} classe

Ordre du jour :

Points généraux

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Rapport d'activité 2018
4. Reprise de la compétence « Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux » à compter du 1er janvier 2020
5. Création de postes
 - a) Gestion des archives communautaires
 - b) Compétence « eau potable, assainissement »
6. Politique de la Ville - Dispositif Adulte-Relais Médiateur Santé (ARMS)
7. Substitution de la CACTLF aux communes membres pour la prise en charge du prélèvement au bénéfice du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)
8. Réseau France Services – Candidature de la CACTLF

Délégation « Aménagement et promotion du territoire »

9. Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Chaunois - avis du conseil communautaire

Délégation « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés – Mobilité »

10. Demandes d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2020
11. Collecte, traitement et transport des déchets ménagers et assimilés : présentation des rapports annuels 2018
12. Exploitation des déchetteries de Chauny et de Tergnier : présentation des rapports annuels 2018
13. Marché de transport des déchets issus des déchetteries – avenant n° 01
14. Marché de collecte et transport des déchets ménagers – avenant n°01
15. Transports de l'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère – Rapport annuel 2018 du délégataire
 - a) DSP Transports urbains
 - b) DSP Transports scolaires
16. DSP Transports scolaires – avenant de régularisation n°2

Délégation « Protection et mise en valeur de l'environnement »

17. Désignation de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au Syndicat Mixte de l'Oise Moyenne
18. Compétence « Prévention des inondations » - Adhésion à l'Entente Oise Aisne pour les communes sorties du syndicat d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et fossés du bassin versant de la Verse
19. Procès-verbal de transfert de l'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère à l'Entente Oise Aisne

Délégation « Finances »

20. Budget annexe « Transports collectifs Urbains » - décision modificative n° 01
21. Attribution du marché de réalisation du schéma directeur et de zonage de gestion des eaux usées et pluviales sur le territoire de la CACTLF
22. Attribution du marché – Contrat de prestation pour le service public d'eau potable de la CACTLF

Délégation « Gens du voyage »

23. DSP pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Oignes – Rapport annuel 2018 du délégataire
24. Aire d'accueil des gens du voyage de Oignes – Modification du règlement intérieur et des tarifs

Délégation « Habitat »

25. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites – Avenant n°1

26. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la CACTLF

Délégation « Aide à domicile »

27. Création de 15 postes pour accroissement temporaire d'activité au service aide à domicile

01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019.

02 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par moi-même, en ma qualité de Président, par délégation du conseil communautaire :

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire :

Arrivées de MM. DELVILLE (BERTAUCOURT-EPOURDON) et TIMMERMAN (QUIERZY), le nombre de votants est porté à 59.

03 – Rapport d'activité 2018

Le conseil communautaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis des membres de l'exécutif et des commissions spécialisées,
Vu le rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2018 de la CACTLF
-DIT que le rapport d'activités 2018 sera adressé aux maires des communes membres.

04 – Reprise de la compétence « Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux » à compter du 1er janvier 2020

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-20,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
Vu l'avis favorable des membres de l'Exécutif et des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'ajouter la compétence facultative « Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale » aux compétences actuelles de la Communauté d'agglomération telles que prévues à l'article 4 de ses statuts. Cette décision prend effet au 1^{er} janvier 2020.
- ADOPTE le projet de modification de statuts.

- DECIDE de saisir les 48 communes membres constituant la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère pour qu'elles délibèrent sur le transfert de cette compétence.
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

05 – Créations de postes

Le Conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de l'Exécutif en date du 26 août 2019,
Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, par 57 voix pour et 2 contre,

DECIDE la création du poste suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
FILIERE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES		
Adjoint territorial du patrimoine– 35 h	C	1

05 – Créations de postes

Le Conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de l'Exécutif en date du 26 août 2019,
Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création des postes suivants :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maitrise – 35h	C	1
Adjoint technique – 35 h	C	3
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratif principal	C	1
Adjoint administratif	C	2
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'Animation	C	1

Arrivée de Mme BLIAUX (SAINT-GOBAIN), le nombre de votants est porté à 60.

06-Création d'un poste d'Adulte-Relais Médiateur Santé (ARMS)

Le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de l'exécutif en date du 26 août 2019,
Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville en date du 3 septembre 2019,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un poste de « médiateur santé » dans le cadre du dispositif adultes-relais dans les conditions énoncées ci-dessus
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 3 ans renouvelable une seule fois, après renouvellement de la convention ; que la durée hebdomadaire effective du travail sera de 35h00 ; que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur à la date de la signature de la convention, multiplié par le nombre d'heures de travail ; que des actions d'accompagnement professionnelle (et de formations) seront mises en œuvre
- SOLLICITE une aide forfaitaire annuelle de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé pour ce poste contractuel

- AUTORISE M. le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

07 – Prise en charge du prélèvement dû par les communes membres au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de ressources par la CACTLF en lieu et place des communes

Le Conseil communautaire,
Vu l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu l'avis favorable de l'exécutif en date du 26 août 2019,
Vu l'avis des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la substitution, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-la Fère pour la prise en charge du prélèvement au FNGIR pour les communes de : Achery, Anguilmont-le-Sart, Bertaucourt-Epourdon, Brie, Charmes, Courbes, Danizy, Deuillet, La Fère, Fressancourt, Manicamp, Mayot, Monceau-les-Leups, Pierremande, Quierzy, Rogécourt, Saint Gobain, Saint Nicolas aux Bois, Servais, Travecy, Versigny.
- PRECISE que le montant du prélèvement du FNGIR transféré sera pris en compte dans le calcul des attributions de compensation définitives.
- AUTORISE M. le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

08- Réseau France Services – Candidature de la CACTLF

Le conseil communautaire,
Vu l'avis des membres de l'exécutif et des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet de candidature de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère à la labellisation France Services
- AUTORISE M. le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

09 – Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Chaunois – Avis du conseil communautaire

Le Conseil communautaire,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L132-7 et suivants, L143-20 et suivants,
Vu le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté par délibération du syndicat mixte du SCOT du Pays Chaunois en date du 11 juillet 2019,
Vu l'avis de l'exécutif en date du 26 août 2019,
Vu l'avis de la commission Aménagement et promotion du territoire en date du 3 septembre 2019,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET, en sa qualité de membre du syndicat mixte du Pays Chaunois, un avis favorable au projet de schéma de cohérence territoriale arrêté par délibération en date du 11 juillet 2019,
AUTORISE M. le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes
DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat mixte du Pays Chaunois

10 – Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2020

Le Conseil communautaire,
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1521 du Code général des impôts,
Vu l'avis des membres de l'exécutif en date du 26 août 2019,

Vu l'avis des commissions spécialisées,

Considérant que la communauté d'agglomération vote chaque année le taux de la TEOM,
Considérant que le conseil communautaire peut décider chaque année d'exonérer certains locaux à usage commercial ou industriel,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas accorder d'exonérations de TEOM en 2020 aux entreprises citées ci-dessus ayant sollicité la CACTLF.

11 - Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés - Rapports annuels 2018

a) Marché d'exploitation du service de collecte des déchets ménagers

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'activité présenté en annexe,
Vu l'avis de la CCSPL en date du 27 août 2019,

Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

11 - Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés - Rapports annuels 2018

b) Valor'Aisne – rapport d'activité 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'activité présenté en annexe,
Vu l'avis de la CCSPL en date du 27 août 2019,

Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

12 - Marché d'exploitation des déchetteries - Rapports annuels 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 27 août 2019,
Vu les rapports d'activité présentés en annexe,

Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

13 – MARCHÉ DE TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES - AVENANT N°1

Le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de l'exécutif du 26 août 2019,
Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet d'avenant n°1 au marché n°2018-038 relatif au transport des déchets issus des déchetteries tel qu'il est présenté en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à signer le présent avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

14 – MARCHÉ DE COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – AVENANT N°1

Le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de l'exécutif du 26 août 2019,
Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le projet d'avenant n°1 au marché n°2018-031 relatif à la collecte et au transport des déchets ménagers et assimilés, tel que présenté en annexe.
AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à signer le présent avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Départ de Mme ZANGARE (BEAUTOR), le nombre de votants est porté à 59.

15 - Transports de l'Agglomération Chauny-Tergnier – La Fère - DSP transports urbains - Rapport annuel 2018 du délégataire

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27/08/2019,
Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

15 - Transports de l'Agglomération Chauny-Tergnier – La Fère - DSP transports scolaires - Rapport annuel 2018 du délégataire

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27/08/2019,
Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

16 - Avenant n°2 à la convention de délégation de service public « Transports scolaires »

Le conseil communautaire,
Vu l'avis de l'exécutif du 26/08/2019,
Vu l'avis de la commission Transports urbains/TAD du 03/09/2019,
Après en avoir délibéré, par 58 voix pour et 1 contre,

ADOPTE le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public « transports scolaires » en cours avec Keolis.
AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à signer le présent avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

17 - Désignation de délégués au Syndicat mixte SAGE de l'Oise Moyenne

Le Conseil communautaire,
DECIDE conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
DESIGNE, pour la durée du mandat en cours, en qualité de délégués titulaires auprès du syndicat mixte Oise Moyenne :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Bernard BRONCHAIN	Raymond DENEUVILLE
Nabil AIDI	Claude FLORIN
Guy LEBLOND	Catherine HOLUB
Dominique IGNASZAK	Frédéric MATHIEU
Nicole ALLART	Annie PANCIEKIEWICZ
Catherine GAUDEFROY	Joseph LAZARESKAS
Nadine DEGARDINS-PODEVIN	Elisabeth SUEUR
Annie FLOQUET-PODRAS	Jean FAREZ

18 – COMPETENCE PREVENTION DES INONDATIONS – ADHESION A L'ENTENTE OISE AISNE POUR LES COMMUNES SORTIES DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET FOSSES DU BASSIN VERSANT DE LA VERSE

Le conseil communautaire,

Vu l'avis de l'exécutif et des commissions spécialisées ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- TRANSFERE à l'Entente Oise - Aisne, sur le périmètre de la commune de Guivry la compétence de prévention des inondations, correspondant à l'item 5 « défense contre les inondations et contre la mer » de l'article L211-7 du Code de l'environnement ;
- AUTORISE M. le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

19 – Prévention des inondations - Procès-verbal de transfert d'ouvrages à l'Entente Oise Aisne

Le Conseil communautaire,
Vu l'avis de l'exécutif du 26 août 2019,
Vu l'avis des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de transfert tel que présenté en annexe
- AUTORISE le Président à signer les procès-verbaux de transfert des ouvrages liés à l'exercice de la compétence « Prévention des inondations ».

20– Budget annexe « transports collectifs urbains » - décision modificative n° 01

Le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable des membres de l'exécutif en date du 26 août 2019,
Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 01 ci-après :

Budget annexe « Transports collectifs urbains » :

Section d'investissement :

Articles/fonction/ dénomination	Opération / Chapitre	Dépenses	Recettes
D-2313 – 815 – Constructions	23	- 100 000,00 €	
D-2313 – 815 – Constructions	Opération 2017 001	+ 100 000,00 €	
D-2313 - 815 – Constructions	041	50 000,00 €	
R-238-815 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	041		50 000,00 €
Total		50 000,00€	50 000,00 €

- AUTORISE Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

21 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DE ZONAGE DE GESTION DES EAUX USEES ET PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACTLF

Le Conseil Communautaire,
L'exposé du dossier entendu ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ;
 Vu le cahier des charges du marché relatif à la réalisation d'un schéma directeur et de zonage de gestion des eaux usées et pluviales sur le territoire de la CACTLF ;
 Vu l'avis d'appel public à concurrence publié :

- o sur le BOAMP dématérialisé et papier le 22/05/2019 n° 2019 142 JO 19-78290
- o sur le JOUE le 22/05/2019 n° 2019/S098-237311
- o sur la plateforme de dématérialisation de la CACTLF le 22/05/2019 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;
 Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 août 2019 ;
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché à intervenir avec le groupement conjoint GIRUS / SPINEO composé de :

1°) GIRUS GE SAS – 3 rue de la Brasserie Grüber – 77000 MELUN – SIRET : 821 615 978 00037, mandataire
 et
 2°) SPINEO SASU – 19 quai de la Seine – 75019 PARIS – SIRET : 822 768 198 00019
 au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante. Montant du marché : Tranche ferme + PSE : 328 710,00 € HT
 AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

22 – ATTRIBUTION DU MARCHE – CONTRAT DE PRESTATION POUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR LA CACTLF

Le Conseil Communautaire,
 L'exposé du dossier entendu ;
 Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ;
 Vu le cahier des charges du marché relatif au contrat de prestation pour le service public d'eau potable pour la CACTLF ;
 Vu l'avis d'appel public à concurrence publié :

- o sur le BOAMP dématérialisé et papier le 09/06/2019 n° 2019 160 JO 19-88684
- o sur le JOUE le 12/06/2019 n° 2019/S111-272248
- o sur la plateforme de dématérialisation de la CACTLF le 09/06/2019 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;
 Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 août 2019 ;
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché à intervenir avec la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux– 1 rue de la fontainerie - 62000 ARRAS – SIRET 572 025 526 11596 comme mieux disante pour un montant de marché :

Désignation	Montant en € HT
Tranche 1 : Tranche ferme	1 145 046 € HT
Tranche 2 : Tranche optionnelle n°1	290 786 € HT
Tranche 3 : Tranche optionnelle n°2	290 786 € HT
PSE 01	28 857 € HT

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

23 - Délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Oignes - Rapport annuel 2018 du délégataire

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27/08/2019,

Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

24 - Aire d'accueil des gens du voyage de Oignes – Modification du règlement intérieur et des tarifs

Le conseil communautaire,
Vu l'avis de l'exécutif du 26/08/2019,
Vu l'avis de la commission « Gens du voyage » du 03/09/2019,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27/08/2019,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Oignes.

ADOpte les nouveaux tarifs.

DIT que le nouveau règlement intérieur et les nouveaux tarifs seront applicables dès la réouverture de l'aire.

AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à accomplir toutes les formalités subséquentes.

25 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites – Avenant n°1 - Autorisation à donner au Président

Le conseil communautaire,
Vu l'avis de l'exécutif du 26/08/2019,
Vu l'avis de la commission « Habitat » du 03/09/2019,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU multi-sites tel que présenté en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

26-Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la CACTLF

Le conseil communautaire,
Vu l'avis de l'exécutif du 26 août 2019,
Vu l'avis des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du PLH.
- AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à accomplir toutes les formalités subséquentes.

27 - Création de 15 postes d'agent social pour accroissement temporaire d'activité au service d'aide à domicile

Le Conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de l'exécutif en date du 26 août 2019,
Vu l'avis favorable des commissions,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer quinze emplois d'agent social (catégorie C) en temps incomplet (1/35^{ème} hebdomadaire) à compter du 1^{er} octobre 2019 avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires et travailler les week-ends et jours fériés.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document s'y rapportant.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe du SAM de la collectivité
- PRECISE que la rémunération de ces postes sera fixée sur la grille indiciaire du grade d'agent social (catégorie C) échelon 1

Séance levée à 21h05
Compte rendu affiché le

Le Président,
Bernard BRONCHAIN